

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DPE 66** Subvention à l'association L'Eau est le pont (12e).

**Mme Anne LE STRAT, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association L'eau est le pont ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association L'eau est le pont .

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, référencée numéro de dossier 2011\_03284, numéro tiers X05659, numéro SIMPA 57541, sera imputée sur le chapitre 67, compte 6743, de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris de l'exercice 2011.